

Bilan de compétences

Charte d'engagement

Notre définition du bilan de compétence

Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement personnalisé, sous la forme d'un parcours d'entretiens individuels et/ou d'ateliers collectifs, visant à préparer le bénéficiaire à un avenir professionnel choisi, plutôt que subi, grâce à la construction de projets pertinents et opportuns et au plan d'actions permettant de les réaliser.

Pour qui ?

Pour toute personne soucieuse de son avenir professionnel, en recherche d'une nouvelle impulsion, motivation, formation, évolution, image de soi ... , désirant se poser et réfléchir de façon construite à « l'étape suivante » de son parcours et à toutes ses possibilités.

Pour quels besoins ?

- Faire un point sur ses compétences, ses atouts, ses aptitudes, ses potentialités
- Etudier et organiser ses différentes pistes et idées et les transformer en projet
- Clarifier ses besoins de formation
- Etudier les opportunités de VAE
- Faire évoluer son périmètre, son métier ou ses responsabilités
- Eclaircir son avenir professionnel, anticiper les changements
- Changer de métier, d'entreprise, d'environnement
- Etre prêt à saisir les opportunités en interne ou en externe

Pour quels bénéfices ?

- Reprendre confiance en soi
- Mieux valoriser ses acquis et atouts
- Mieux appréhender son parcours et lui donner du sens
- Développer son autonomie
- Valoriser son image, mieux s'affirmer

Rôle du conseiller

- Accompagner tout au long de son parcours le bénéficiaire
- Mettre à sa disposition les outils éprouvés et adaptés
- Guider la réflexion du bénéficiaire
- Reconnaître et valoriser ses atouts
- Elargir le champ des opportunités
- Se montrer force de propositions
- Faciliter la mise en œuvre du plan d'action

Engagements partagés

- Respecter du consentement, de la neutralité
- Faire preuve d'implication et d'assiduité tout au long du parcours, planning
- Observer les règles de confidentialité

Fait à
Le Bénéficiaire

Le
Alexandra Corcos